



CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 MARS 2016 LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Délégations données au Directeur Général de l'EPF Normandie.
2	Délégations données au Directeur Général Adjoint de l'EPF Normandie.
3	Délégation complète donnée au Directeur Général Adjoint concernant le pouvoir disciplinaire et la gestion dans toutes ses composantes du contrat de travail de la Directrice des Ressources.
4	Prise en compte de la subvention destinée à la Communauté de Communes de Saint James pour l'étude d'opportunité et de réutilisation du site de l'ancien siège de la société ELECTROPOLI, et approbation de la modification de l'organisation de l'étude en co maîtrise d'ouvrages par la passation avec la Communauté de Communes d'un groupement de commande dont l'EPF sera coordonnateur.
5	Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 1 ^{er} décembre 2015.
6	Désignation des Vices-Présidents et des membres du Bureau.
7	Désignation des membres des Commissions des affaires foncières et financières.
8	Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie suite à la parution de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral qui a conduit à la fusion des deux régions Haute-Normandie et Basse-Normandie et conformément à l'arrêté préfectoral portant composition du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie.
9	Approbation du compte financier 2015.
10	Sous réserve de la décision finale du Conseil Régional sur son cofinancement, approbation de la prise en charge des travaux de réhabilitation du clos-couvert des ateliers de rotation à Verson.
11	Approbation de l'inscription de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la reconversion su stade Allorge à Grand Quevilly au programme d'étude 2016.
12	Approbation de l'inscription de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la reconversion du site Noriap à Morgny-la-Pommeraië au programme d'études 2016.
13	Approbation de l'inscription de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la reconversion de l'ancienne tannerie COSTIL à Pont-Audemer au programme d'études 2016.
14	Autorisation donnée à l'EPF pour solliciter la subvention LEADER et réaliser et fournir tous les documents nécessaires au montage du dossier de demande d'aide dans le cadre de l'étude sous maîtrise d'ouvrage EPF pour la revitalisation des pôles secondaires de Flers Agglomération,
15	Dans le cadre de la convention cadre avec le Conseil Départemental de la Seine-Maritime (appel à projet urbanisation durable des centres bourgs – accompagnement des communes lauréates en subventions), approbation de l'accompagnement de 6 communes (Bacqueville-en-Caux, Blangy-sur-Bresle, Doudeville, Limésy, Saint-Jouin-Bruneval, Saint léonard) par l'EPF pour leurs études de faisabilité et/ou pré-opérationnelles dont les préconisations pourraient donner lieu à des modes d'interventions expérimentaux
16	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 146 logements sociaux collectifs concernant l'opération Quartier Gambetta à Harfleur (76).

17	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 59 logements sociaux collectifs concernant l'opération Rue Saint Nicolas à Fécamp (76).
18	Reconduction pour l'année 2016 de l'autorisation donnée au Directeur Général d'engager, si nécessaire, pour chaque opération FPRH projetée, une étude pré-opérationnelle dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPF et le cofinancement partagé avec la collectivité ou, le cas échéant, incorporé dans le budget d'opération FPRH.
19	Renouvellement de l'adhésion de l'EPF Normandie aux trois agences d'urbanisme normandes : - l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure - l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole - l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine
20	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer avec la Maison de l'Architecture une convention de partenariat prévoyant le versement d'une participation exceptionnelle pour le financement du mois de l'architecture contemporaine 2016.
21	Approbation de la prise en charge du dépassement d'enveloppe financière à hauteur de 45 % du montant TTC concernant l'opération de déconstruction des silos Cap Seine à Prey (27).
22	Adoption du règlement intérieur de la Commission des Marchés de l'EPF Normandie.
23	Acquisition, à la demande de la Commune de GAILLON (Eure), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, et cadastré section AK numéro 5 pour une contenance de 11 311 m ² , dans les conditions suivantes : - soit une acquisition directe par l'EPF Normandie, dans le cadre de la convention spécifique régularisée entre l'EPF et la Commune de Gaillon, prévoyant l'engagement de cette dernière de supporter toutes les conséquences financières d'un éventuel recours sur cette acquisition. - soit la poursuite de la procédure d'acquisition par la commune suite à sa décision de préemption, suivie d'un rachat par l'EPF Normandie à la commune.
24	Acquisition, à la demande de la Commune de PAVILLY (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, et cadastré section AV numéros 27, 28, 30, 31, 32, 33 et 123, pour une contenance totale de 16 456 m ² .
25	Acquisition, à la demande de la Commune de VARAVILLE (Calvados), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, et cadastré section AD numéro 66, pour une contenance de 7 132 m ² .
26	Accord, à la Commune d'AMFREVILLE SOUS LES MONTS (Eure), pour un report d'une durée de quatre (4) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à AMFREVILLE SOUS LES MONTS et cadastré section AB numéro 163, pour une contenance de 1 553 m ² .
27	Accord, à la Commune d'AUMALE (Seine Maritime), pour un report d'une durée de dix-huit (18) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à AUMALE et cadastré section AS numéros 169, 171 et 172, pour une contenance de 214 m ² .
28	Accord à la ville de CAUDEBEC LES ELBEUF, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, d'un allongement de la durée de portage de "5 à 10 ans" à "10 à 15 ans" pour les parcelles cadastrées AM 287 et 288 d'une contenance totale de 1 111 m ² (Opération Jules Ferry).
29	Accord, à la Commune de COLOMBELLES (Calvados), pour un report d'une durée d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à COLOMBELLES et cadastré section BK numéro 443, pour une contenance de 385 m ² .
30	Accord, à la Commune de CROTH (Eure), pour un report d'une durée de six (6) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à CROTH et cadastré section A numéro 484, pour une contenance de 5 596 m ² .
31	Accord à la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, un allongement de la durée de portage de "5 ans" à "5 à 10 ans". La date d'échéance de rachat est donc reportée au : - AE 82 : 18/04/2021 - AE 83 : 26/01/2021 - AE 75 : 17/12/2023 - AE 144 : 21/01/2022
32	Accord à la ville d'ELBEUF, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, pour un allongement de la durée de portage de "5 ans" à "5 à 10 ans" pour les parcelles cadastrées AE 130, 131, 132 et 133 d'une contenance totale de 1 136 m ² (opération DPU République). Les dates d'échéances de rachat sont donc reportées au : - 09/07/2017 pour les parcelles AE 130, 131, 132 - 30/04/2021 pour la parcelle AE 133
33	Accord, à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, pour un report jusqu'à la fin d'année 2016 de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à LA FRENAYE et cadastrés section A numéros 252, 726, 408 et 805.

34	Accord, à la Commune de MANNEVILLE SUR RISLE (Eure), pour un report d'une durée d'un mois et demi de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à MANNEVILLE SUR RISLE et cadastré section C numéro 675, pour une contenance de 496 m ² .
35	Accord à la ville de MAROMME, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, pour un allongement de la durée de portage de "5 ans" à "5 à 10 ans" pour les parcelles cadastrées section AL n°22, 33, 34, 793, 809, 962 (Opération Maromme 2015) d'une contenance total de 5 785 m ² et section AI n°380, 383, 384, 387, 389 (Opération Rue Marcel Paul) d'une contenance totale de 1 900 m ²
36	Accord, à la Commune de MONTMAIN (Seine Maritime), pour un report d'une durée d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à MONTMAIN et cadastré section AK numéro 172, pour une contenance de 30 863 m ² .
37	Accord à la ville de ROUEN, dans le cadre de son Programme d'Action Foncière, pour un allongement de la durée de portage, à savoir : - de "5 à 10 ans" à "10 à 15 ans" : KW 209, 219, 203 et 2015 (Opération ZAC Luciline) - de "5 ans" à "5 à 10 ans" : KW 221 (Opération ZAC Luciline) KW 89 (Opération Croix d'Yonville) MR 165 (Opération Rives de Seine Gare Saint Sever) MT 30 (Opération Grammont Sablière)
38	Accord, à la Commune de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT (Seine Maritime), pour un report d'une durée de six (6) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à SAINT NICOLAS D'ALIERMONT et cadastré section A numéro 774, pour une contenance de 8 284 m ² .
39	Acquisition, à la demande de la Commune de MESNIL ESNARD (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, et cadastré section AA numéro 26, pour une contenance de 9.068 m ² .
40	Dans le cadre du portage immobilier de locaux ayant permis l'accueil de l'entreprise SYSSNAV, 57 avenue de Montigny à Vernon, accord pour la prolongation du délai de portage jusqu'au 14 avril 2018.
41	Autorisation donnée au le Directeur Général pour signer la convention de partenariat entre la FNSAFER et les EPF d'État sous le parrainage du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
42	Autorisation donnée au le Directeur Général pour signer la convention cadre de partenariat entre l'EPF Normandie et la SAFER « Haute-Normandie, SAFER « Basse-Normandie ».